



Ensemble

pour l'amélioration de la qualité des services

Formulaire pour devenir membre corporatif du CAAP-AT

Devenir membre, c'est facile et gratuit.

Devenez membre corporatif, joignez-vous au CAAP-AT et faites partie d'un groupe de personnes et d'organismes qui ont à cœur le respect des droits des usagers et l'amélioration de la qualité des services au sein du réseau de la santé et des services sociaux.

L'adhésion est gratuite et être membre vous permettra, entre autres, de recevoir notre bulletin d'information et d'être informé des activités du CAAP-AT. De plus, vous serez invité à assister à l'assemblée générale annuelle.

Pour devenir membre corporatif, il suffit de remplir le formulaire ci-dessous. Également, si vous désirez désigner un représentant(e) de votre organisme afin d'avoir le droit de vote lors de notre assemblée générale annuelle et d'avoir la possibilité de déposer votre candidature pour siéger à notre conseil d'administration, une personne en autorité (autre que la personne désignée) doit remplir la partie *Désignation d'un(e) représentant(e) du membre corporatif* à l'endos de ce formulaire.

Nom du membre CORPORATIF (organisme)	
Nom du responsable (s'il n'y a pas de représentant désigné)	

Adresse	
Ville	
Code postal	
Téléphone	
Courriel	
Courriel du représentant(e) (s'il y a lieu)	

Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec nous au numéro
819 797-2433 (sans frais 1 877 767-2227).

Conformément aux articles 64 et 65 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, les renseignements contenus dans le présent formulaire sont recueillis pour le compte du CAAP-AT.

Désignation d'un(e) représentant(e) du membre corporatif

Je soussigné(e) _____ (votre nom), occupant la fonction de

_____, désigne M./Mme _____

(nom de la personne qui représente le membre corporatif), pour représenter

_____ (nom de l'organisme) comme

membre corporatif du CAAP-AT. Cette nomination octroie à la personne désignée tous les avantages

accordés aux membres réguliers, dont le droit de vote lors de l'assemblée générale du CAAP-AT comme

stipulé dans les règlements généraux*. Tout membre corporatif peut en tout temps destituer son(sa)

représentant(e) en avisant le CAAP-AT par écrit puis désigner un(e) remplaçant(e) s'il le désire en

remplissant un nouveau formulaire de désignation.

Signée à _____, le _____.

(lieu)

(date)

Signature

*** Tout membre corporatif qui n'a pas de représentant(e) désigné(e) n'a pas droit de vote lors de l'assemblée générale annuelle du CAAP-AT et ne peut siéger au conseil d'administration.**